



## 1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54 582 02 0010 54 03 Vasútépítő és -fenntartó technikus

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Constructeur et opérateur des chemins de fer  
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

## 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

**Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:**

- Faire du travail de exploration et aperçu
- Préparer répartition du plan et le piquetage
- Élaborer les plans de fermeture de voies
- Participer dans l'élaboration des travaux de construction et d'entretien, participer dans le contrôle de qualité, la planification des technologies de construction (à utiliser) et la mise en service
- Mener les enquêtes sur les constituants des voies (lit de ballast, rails, etc.)
- Évaluer et documenter les résultats des enquêtes
- Préparer les propositions de plan de travail
- Surveiller les travaux d'entretien
- Participer dans les enquêtes sur les accidents, et réparer des dommages causés par les accidents
- Assurer la surveillance des accidents
- Participer dans l'élaboration des travaux dans d'autres domaines relatifs au chemin de fer

## 4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3122 Technicien du transport

### (\*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<b>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</b>	<b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</b>  Pour les qualifications professionnelles relevant du domaine du Ministère de l'Economie et du Transport (GKM), la commission spéciale indépendante chargée par le Ministère, instituée par qualification professionnelle.	
<b>Niveau du certificat (national ou international)</b>  <b>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):</b> 54 Qualification professionnelle de niveau élevé donnant droit à occuper un emploi exigeant essentiellement un travail intellectuel, qui se base sur les compétences d'entrée définies par les exigences professionnelles et d'examen, sur une pré-qualification professionnelle ou sur un examen de baccalauréat.  <b>Code ISCED97:</b> 4CV	<b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b>  Moyenne des performances exprimées en % accomplies par partie d'examen, compte tenu de la pondération par exigence professionnelle et d'examen, exprimée en notes: 81-100% très bien (5) 71-80% bien (4) 61-70% moyen (3) 51-60% passable (2) 0-50% insuffisant (1)	
	Identifiant et intitulé du module d'exigences professionnelles et performance exprimée en % accomplie à la partie d'examen assignée à celui-ci:	
<b>Mention de série du certificat:</b>  PT K  <b>son numéro d'ordre:</b>  123456	0597-06 Obligations et responsabilités communes relatives à la construction de transport	100%
	0610-06 Responsabilités générales du technicien de la construction de transport	100%
	0613-06 Responsabilités du technicien de la voie ferrée	100%
	0689-06 Évaluation des résultats des mesures de construction, tâches de gestion	100%
<b>Date de délivrance du certificat:</b>  2021.06.18	<b>Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:</b>	<b>100%</b>
	<b>Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:</b>	<b>5</b>
<b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b>  L'enseignement supérieur	<b>Accords internationaux</b>  Accords internationaux	
<b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle (numéro du registre du programme accrédité)</b>  D'autres informations relatives au processus de la formation professionnelle		
<b>Base légale</b>  Loi LXXVI de l'année 1993 sur la formation professionnelle, Arrêté n° 15/2008 (3/04) du Ministère des Municipalités et de l'Aménagement du territoire sur les exigences professionnelles et d'examen.		

## 6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 70 % Pratique: 30 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2000 heures
<b>Niveau d'entrée requis:</b> Baccalauréat Compétences exigées Examen médical  Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass. <b>Centre national de référence– NSZFH – <a href="http://nrk.nive.hu">http://nrk.nive.hu</a></b>		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2021.06.18		<b>CACHET</b>